Association des Riverains du Lac de Lacanau
Assemblée générale du 6 juin 2022
Rapport financier

Gestion du 24 mai 2021 au 18 mai 2022

Au cours de l'exercice écoulé, la caisse n'a plus été utilisée. Les fonds disponibles ont été versés en début de gestion sur le CCP. Les dépenses ont été réglées par virement, carte ou chèque bancaire.

Compte d'exploitation

Les ressources de l'association reposent exclusivement sur les cotisations de ses membres. Nous avons reçu 15 nouvelles adhésions et nous remercions ces nouveaux membres pour leur soutien. Cette année plus encore que les précédentes, les cotisations tardent à être versées malgré des mails ou courriers de rappel. À la date de ce rapport, 71 adhérents sur 304 sont à jour.

La gestion 2021/2022 se solde par un déficit de 4340,20 € imputable aux honoraires (4416,68 €) versés aux avocats défendant les intérêts de l'association dans les litiges HUMAN ESSENCE (3600 €- coût partagé avec l'association Vive La Forêt) et BYRON LAKE (recours en appel de l'ARLL contre la décision du tribunal administratif de Bordeaux: 816,68 €). Sur ce dossier, nous avons signé une convention d'honoraires qui nous engage encore à hauteur de 700 € jusqu'à l'issue de la procédure.

Les frais de secrétariat ont pu être fortement réduits (sur 960,65 €, 651 € se rapportent à la gestion précédente) grâce à l'acceptation par la grande majorité des adhérents de communication par voie dématérialisée.

Nous avons également supprimé les abonnements à des journaux au profit de supports de communication : formulaires d'adhésion, kakémono.

Les frais bancaires sont en augmentation, au bénéfice d'une gestion dématérialisée des comptes et de la mise à disposition d'une carte bancaire.

Bilan

Pour faire face aux dépenses, 1900 € ont été prélevés sur le livret A.

Orientations pour 2022/2023

Souhaitant que le montant des cotisations retrouve un niveau en rapport avec le nombre de nos adhérents, ces ressources devraient couvrir nos dépenses courantes.
L'impact des recours est à ce stade difficile à évaluer en ce qui concerne le litige HUMAN ESSENCE. Il est cantonné à 700 € en ce qui concerne BYRON LAKE.

En conclusion, nous vous proposons :

- d'affecter le résultat de l'exercice (déficit de 4340,20 €) au report à nouveau ;
- de fixer à 15 € par famille le montant de la cotisation pour l'exercice 2022/2023.

Le trésorier
Bernard PINEAU

Association des Riverains du Lac de Lacanau
Assemblée générale du 6 juin 2022
Rapport financier

COMPTE D'EXPLOITATION					
CHARGES			PRODUITS		
Exercice	2022/2021	2021/2020	Exercice	2022/2021	2021/2020
Frais de secrétariat	960,65 €	1 172,06 €	Cotisations	2 002,00 €	2 548,00 €
Abonnement blog	59,88 €	59,88 €	Intérêts livret A	61,66 €	64,98 €
Assurance RC	271,00 €	267,00 €			
Abonnement Journal du Médoc	0,00 €	73,00 €			
Abonnement Sud Ouest	0,00 €	357,00 €			
Cotisations	83,00 €	40,00 €			
Frais de communication	385,14 €	0,00 €			
Frais d'assemblée générale	0,00 €	0,00 €			
Frais bancaires	227,51 €	144,40 €			
Honoraires d'avocats	4 416,68 €	0,00 €			
TOTAL	6 403,86 €	2 113,34 €	TOTAL	2 063,66 €	2 612,98 €
Résultat	-4 340,20 €	499,64 €			

BILAN					
ACTIF			PASSIF		
Exercice	2022/2021	2021/2020	Exercice	2022/2021	2021/2020
À nouveau				15 686,87 €	15 187,23 €
Livret A	10 702,27 €	12 540,61 €			
Chèques postaux	643,50 €	2 960,36 €			
Caisse	0,90 €	185,90 €			
Résultat				-4 340,20 €	499,64 €
TOTAL	11 346,67 €	15 686,87 €	TOTAL	11 346,67 €	15 686,87 €